Déc. 2016 N°3

Notre territoire

Bulletin de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

L'économie au cœur de l'action de la Communauté de communes

Institutions et finances 3
Institutions et territoire 4
Développement économique 6
Travaux 11
Evénements et tourisme 12
Services à la population 14
Services à la personne 16
Actualités intercommunales 18

Communauté de Communes de L'Outre Forêt Alsace

L'enjeu économique

©ES-A. Nachbaueur

Mesdames, Messieurs, Chères Concitoyennes et Chers Concitoyens,

Le 7 juin 2016 Madame la Ministre Ségolène Royal inaugurait le site de géothermie profonde de Rittershoffen, une première mondiale dans l'industrie. Un jour d'espoir pour l'industrie en Alsace du Nord, mais aussi un jour d'infinie tristesse pour notre collectivité. François Fenninger, frappé d'un malaise au cours de la cérémonie, décédera le 11 juin, quelques jours plus tard. L'Alsace du Nord, dans son ensemble, et bien au-delà, lui rendra un dernier hommage, imposant et émouvant, le 18 juin.

L'économie a été au cœur de cette année 2016. La géothermie profonde a pris son envol, à Rittershoffen et à Soultz-sous-Forêts. Wissembourg sera la prochaine étape, Lauterbourg frappe à la porte. Cette énergie renouvelable est un avantage compétitif qui doit nous permettre d'entrer dans une nouvelle ère industrielle. Une démarche de prospection a été lancée, à cet effet, le 22 novembre. La communauté de communes de l'Outre-Forêt y participe, tout naturellement, au sein d'un large tour de table.

Autre dossier économique structurant : le projet Leclerc. Nous y avons travaillé tout au long de l'année. Une première étape, importante, a été franchie le 24 novembre : la commission départementale d'aménagement commercial a donné un avis très favorable.

Troisième sujet d'importance, toujours dans le domaine économique, le transfert des zones d'activités à la communauté de communes. Une opération complexe, qui se concrétisera en 2017, et qui situe la nouvelle dimension prise par l'intercommunalité dans le paysage institutionnel.

Economie encore, cette fois avec une forte dominante touristique, avec le contrat de revitalisation, signé le 29 novembre, suite à la dissolution de la BA901. La communauté de communes de l'Outre-Forêt est partie prenante, à son niveau.

On ne peut clore le chapitre de l'économie sans parler, plus globalement, de la promotion touristique du territoire. L'optimisation de l'argent public nous amène à donner une nouvelle orientation à la collaboration avec le pays de Haguenau. Il faudra, parallèlement, nous doter d'un office du tourisme spécifique à l'Outre-Forêt, en attendant une grande fusion des organisations touristiques au nord de la forêt de Haguenau.

Dernier thème qui nous a beaucoup mobilisés en 2016 : les piscines de Drachenbronn et de Betschdorf. Nous devons arriver à un financement plus équitable de ces deux équipements, absolument indispensables, notamment pour les scolaires. La solution n'est pas évidente. Il va falloir remettre l'ouvrage sur le métier en 2017.

Comme vous le voyez, les grands dossiers de 2016 portent en germe les grands sujets de 2017. L'économie sera encore au cœur de l'action de la communauté de communes, sans oublier l'affaire des piscines... et la redevance incitative des ordures ménagères qui, je l'espère, trouvera enfin une solution de large consensus.

En attendant je vous souhaite, à toutes et à tous, au nom de l'ensemble du conseil communautaire et des membres du personnel de la communauté de communes, une bonne et heureuse année 2017.

Pierre MAMMOSSER
Président de la
Communauté de communes
de l'Outre-Forêt

François FENNINGER nous a quittés le 11 juin 2016

François nous a quittés sans crier gare. Il est parti dans l'exercice de ses mandats, un dernier clin d'œil qui ne doit pas lui déplaire !

Il était un homme passionné, d'histoire et de la chose publique, un homme d'action déterminé et consciencieux, mais aussi un homme aimant agir dans la discrétion et avec pragmatisme.

Il s'était pleinement identifié à l'histoire de Hatten. Son dévouement et sa détermination à faire vivre le musée de l'Abri, son attachement au devoir de mémoire, et son implication sans faille dans les relations avec Châteauponsac, témoignent, au-delà de tout, de cette passion. La nomination au grade de Chevalier de l'ordre national du Mérite couronnera cette formidable action.

J'ai l'habitude de dire que pour faire vivre des communes comme les nôtres, pour être leur maire, il faut les avoir dans sa peau, dans ses gènes. Il incarnait parfaitement cette immersion, tout en sachant conduire les affaires de Hatten « en bon père de famille », mais avec une remarquable efficacité.

La discrétion était un autre de ses traits de caractère. Ainsi, sans bruit et avec efficacité, il a fait de l'espace culturel de Hatten un bel outil au service des habitants de la commune et de tout le territoire.

Passion, efficacité, discrétion, mais aussi pragmatisme.

Il fallait une bonne dose de pragmatisme pour accepter de présider à la naissance de la communauté de communes du Hattgau. Nos territoires, Hattgau, Soultzerland, et maintenant Outre-Forêt, ne sont pas des constructeurs acharnés de l'intercommunalité. Mais cela correspondait bien à sa philosophie de l'intercommunalité : « Réaliser au niveau de la communauté de communes ce que la commune ne peut pas faire seule ». Entretemps le législateur nous a emmenés bien au-delà.

Mais son pragmatisme l'a aussi conduit à favoriser la fusion entre le Soultzerland et le Hattgau, car il avait conscience que, pour pouvoir agir sur un territoire, il faut une taille suffisante.

C'est une foule immense, imposante, et de très nombreux élus et personnalités, avec au premier rang Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, qui ont entouré Cécile, son épouse, et toute sa famille, le 18 juin dernier, lors de ses funérailles.

L'hommage, souvent poignant, qui lui a été rendu par les différents intervenants au cours de la cérémonie, témoigne, plus que tout, de sa contribution au développement de notre territoire.

Pierre Mammosser

Bulletin de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. Tirage 8500 ex. Directeur de la publication : Pierre MAMMOSSER. Rédaction et diffusion : Communauté de communes de l'Outre-Forêt. Dépôt légal : Décembre 2016. Conception - Impression : Modern'Graphic Soufflenheim. Ce document est imprimé sur papier certifié FSC. ISSN 2497-3785

Une année 2016 qui s'inscrit dans la feuille de route de la mandature

Un bilan de l'exercice 2015 en quasi-équilibre,...

Le budget 2015 prévoyait des dépenses de fonctionnement de 1 669 846,27 €. Les réalisations se montent finalement à 1 133 983,51 €. Les prévisions en recettes étaient de 1 669 846,27 €. Les réalisations ont été plus importantes que prévues avec 1 750 537,00 €. L'excédent brut de l'exercice 2015 s'affiche donc à 616 553,49 €. Mais cet excédent constaté est très relatif, car le budget de fonctionnement ne fait pas apparaître les créances encore ouvertes qui s'élèvent à 171 748 €. De plus le budget a bénéficié d'un report antérieur de 456 734,40 €. Ce qui fait qu'au total le résultat sur la seule année 2015 fait apparaître un léger déficit de 11 928,91 €.

Pour la partie investissement, l'exercice présente un excédent de 96 118,92 €, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour 174 542,62 € et en recettes de 527 365,75 €, ainsi que des investissements prévus mais non réalisés (étude sur le commerce, jeunesse, aires camping-car,...). L'étude sur le commerce n'est pas reprise dans les prévisions budgétaires de 2016 car la collectivité a bénéficié de données chiffrées issues de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'action de 2016 dans la droite ligne des deux axes majeurs de la feuille de route actée en 2015...

En 2015 la feuille de route arrêtée par la collectivité pour la mandature avait été structurée autour de deux grands axes : la mutualisation et le développement.

LA MUTUALISATION : EFFICACITE, JUSTICE ET ATTRACTIVITE

Concernant l'axe de mutualisation, le volet efficacité a surtout porté sur le développement de la fonction « webmaster » et la refonte du site internet qui doivent nous permettre de faire entrer toutes les communes de la collectivité de plain-pied dans l'ère du numérique.

Le volet justice a été centré sur la mutualisation du fonctionnement des piscines de Betschdorf et Drachenbronn, dont la fonction utilitaire est clairement établie notamment pour les scolaires et l'équilibre de l'aménagement du territoire. Les discussions ont été denses et âpres avec le Pays de Wissembourg, tout au long de l'année. Elles n'ont pas encore permis de trouver une solution permettant d'assurer la pérennité des structures et de garantir une équité dans le financement. Le dossier devra être remis sur la table en 2017.

La mise en réseau des points d'accès à la lecture publique a été au cœur du volet attractivité, Notre territoire dispose d'un maillage exceptionnel en la matière. 2016 a été l'année de l'informatisation des points lectures et du lancement de la démarche. Cette démarche va se poursuivre par une réflexion d'ensemble associant les bénévoles et salariés animant ces différentes structures. La construction de ce réseau ne pourra se faire sans leur implication !

LE DEVELOPPEMENT

L'axe de développement contient notamment le développement du tourisme, la jeunesse, le développement économique et l'urbanisme.

Dans le domaine du tourisme, le partenariat liant notre territoire depuis 2014 avec l'office de tourisme du Pays de Haguenau arrive à terme à fin 2016. Il n'est pas renouvelé en l'état et 2016 a été consacré à définir une nouvelle architecture pour la promotion touristique de l'Outre-Forêt. Le lien avec Haguenau subsiste pour continuer à bénéficier de l'attractivité de la 2e ville du département, mais sous une forme différente. Un contrat "à la carte" permettra à notre collectivité de bénéficier de services personnalisés facturés en fonction de nos besoins. Parallèlement le syndicat d'initiative du Soultzerland va être transformé et devenir le bras armé de la collectivité en tant qu'office de tourisme intercommunal de l'Outre-Forêt. Cette nouvelle configuration va entraîner des économies substantielles, conformément à ce qui est inscrit dans la stratégie financière qui accompagne la feuille de route de la mandature. Un budget tourisme qui, par ailleurs consacre une part non négligeable à l'opération "Noëls en Outre-Forêt" qui a, une nouvelle fois cette année, rencontré un franc succès !

Le thème "jeunesse" a également été engagé en 2016. Malheureusement la disparition de notre regretté vice-président François Fenninger a pesé sur l'avancement de ce dossier. Il n'a été relancé qu'en fin d'année et sera un des sujets incontournables de 2017.

L'objectif en matière de développement économique pour cette année 2016 était de réussir le projet de transfert du magasin Leclerc dans la zone d'activités intercommunale. Un grand pas a été franchi en cette fin d'année par la présentation du dossier en CDAC qui a reçu un bel avis favorable. Nul doute que ce point très positif nous permettra d'envisager l'année 2017 sous de meilleurs auspices.

En ce qui concerne l'urbanisme, la vision globale du développement du territoire, par l'élaboration du Plan Local de l'Habitat, s'envisage désormais à l'échelle de l'ensemble de la Communauté de communes. L'élaboration d'un cahier des charges en ce sens est déjà dans les tuyaux et verra le jour très prochainement. La convergence des documents d'urbanisme reste d'actualité.

LA REGIE « ORDURES MENAGERES »

La professionnalisation de la régie s'occupant de la gestion des déchets ménagers a été engagée en 2016. Elle nous a permis d'avoir une vision beaucoup plus précise des pratiques des usagers. Elle sera poursuivie en 2017en lui octroyant les moyens nécessaires à son autonomie en matière de ressources humaines.

...et la fiscalité dans tout cela ?

Après un large débat, les membres du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de 10% du taux des 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises) et le maintien du taux de la fiscalité professionnelle de zone pour l'exercice 2016 lors de sa réunion du 13 avril 2016. Ces décisions sont conformes à la stratégie financière qui accompagne la feuille de route de la mandature.

Le budget 2016 en bref

Pour 2016, le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 1 868 443,23 € dont près de 25% des dépenses dédiées à l'enfance et la petite enfance.

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève quant à lui à 1 096 034.37 €.

Les dépenses de fonctionnement

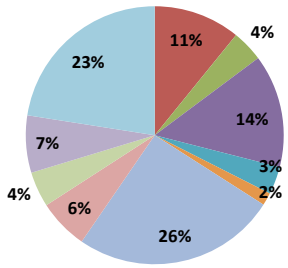

Charges de personnel	202 750 €
Charges à caractère général	73 800 €
Autres charges	264 926 €
Charges financières	65 000 €
Dépenses imprévues	29 549 €
Enfance / Petite-enfance	477 234 €
Services à la personne	117 502 €
Environnement - Urbanisme	82 853 €
Tourisme	134 000 €
Opérations non ventilables	420 829 €

Les recettes de fonctionnement

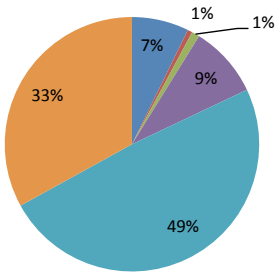

CAF	135 296 €
Autres produits de gestion courante	11 284 €
Produits exceptionnels	367 €
Dotations, subventions, et participations	170 041 €
Impôts et taxes	934 902 €
Résultat reporté	616 553 €

Aménagement cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen

C'est lors de la séance du conseil communautaire du 18 février 2015 que la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a décidé d'approuver le lancement du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Kutzenhausen et Soultz-sous-Forêts et confié dans le cadre d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Cet itinéraire s'inscrit dans le schéma intercommunautaire qui avait été élaboré en 2011 à l'échelle des Communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, du Hattgau et du Soultzerland. Les collectivités ont en effet souhaité disposer d'un document de référence en élaborant un schéma transversal de développement des circulations douces. Ce dernier a permis de recenser les besoins et prioriser les itinéraires en fonction de différents critères à l'instar de la connexion de certains équipements structurants du territoire, l'amélioration de la sécurité des déplacements non motorisés ou encore le développement des circulations douces comme alternatives aux déplacements motorisés.

Réalisation de l'aménagement cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen

L'itinéraire Soultz-sous-Forêts - Kutzenhausen a une vocation utilitaire, destiné principalement aux déplacements réguliers vers les lieux d'emploi (CEFA) et de services, en empruntant des itinéraires sécurisés entre les deux communes. Il s'agit avant tout de créer un maillage vers le pôle de centralité qu'est Soultz-sous-Forêts, son pôle des services, éducatif (collège) et culturel (La Saline, la médiathèque). Il constituera une complémentarité à l'aménagement de circulations douces intra-muros.

L'aménagement envisagé consiste en la mise en place de bandes cyclables accolées à la chaussée. La longueur de l'aménagement est d'environ 900 mètres. La sécurité constituant un enjeu majeur de cette réalisation, un aménagement type « tourne à gauche » est intégré au droit de l'entreprise CEFA.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise SODEREF avec un taux de rémunération de 1,8% du montant hors taxes des travaux.

Le marché, quant à lui, a été attribué au groupement d'entreprises HERRMANN TP de Surbourg et TRABET pour un montant total hors taxe d'environ 280 000 euros. La charge financière incombant à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt s'élève à près de 135 000 euros hors taxes.

Inscrit dans le Contrat de Territoire signé avec le conseil Départemental le 10 mars 2015 et fléché en priorité une, cet aménagement bénéficie d'une subvention départementale de 18 312 euros. 18 000 euros ont également été attribués par l'Etat à l'ensemble de l'itinéraire dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEAN, territoire à énergie positive pour la croissance verte. Près de 8 000 euros seront versés à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

La réalisation de cet itinéraire et son financement ont fait l'objet d'une approbation lors de la séance du conseil communautaire en date du 23 novembre.

"un maillage vers le pôle de centralité qu'est Soultz-sous-Forêts, son pôle des services, éducatif et culturel..."

Mise en réseau de la lecture publique du territoire

Onze équipements de lecture publique sont implantés sur le territoire de l'Outre-Forêt.

Le territoire compte pas moins de sept points de lecture à Aschbach, Hermerswiller, Hoffen, Retschwiller, Rittershoffen Schoenenbourg et Stundwiller, de trois bibliothèques municipales dans les communes de Betschdorf, Hatten et Surbourg, ainsi qu'une médiathèque à Soultz-sous-Forêts. L'ensemble de ces équipements permet à plus de 90% de la population d'être desservie, soit le deuxième taux de desserte du Département !

Face à ce constat, la Communauté de communes a pris conscience de cette richesse et de l'opportunité que représentaient ces équipements pour évoluer vers de nouveaux services mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la population.

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt envisage ainsi d'améliorer l'accessibilité aux services documentaires et leur appropriation par la population à travers un projet de mise en réseau informatisé de l'ensemble des points d'accès à la lecture publique de son territoire.

Le projet de mise en œuvre d'un réseau de lecture publique avait déjà été recensé dans le précédent contrat de développement et d'aménagement du territoire du Hattgau – Soultzerland portant sur la période 2009 – 2014. Au-delà du soutien financier, le partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin permet à la Communauté de communes de bénéficier de son expertise, de sa connaissance du terrain et de son accompagnement en matière d'ingénierie.

Naturellement les bénévoles et salariés de ces équipements seront pleinement associés à la mise en œuvre de ce projet. Une première rencontre avec l'ensemble des acteurs est d'ailleurs d'ores et déjà programmée au mois de janvier. Cette rencontre, animée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, sera l'occasion de présenter la démarche et ses enjeux, recueillir le témoignage d'un réseau de bibliothèques du Bas-Rhin et organiser des ateliers autour des besoins et propositions des participants.

D'ici là, la Communauté de communes aura procédé au recensement des besoins en matériel informatique de l'ensemble des sites, préalable à la mise en œuvre de la démarche de mise en réseau !

Médiathèque de Soultz-sous-Forêts

Bibliothèque Municipale de Betschdorf

Point de lecture d'Aschbach

La géothermie profonde dans notre territoire

La géothermie profonde a le vent en poupe

2016 est une année faste en matière de géothermie profonde dans notre territoire. Avec les sites de Soultz-sous-Forêts, devenu une centrale électrique et une infrastructure de fourniture de chaleur, et celui de Rittershoffen, fournisseur de chaleur pour l'usine de Roquette à Beinheim, la géothermie entre, enfin, de plain-pied dans une phase de production.

De plus, le 22 novembre 2016 marquera peut-être le départ d'une nouvelle ère d'industrialisation du territoire grâce à cette énergie. Sur l'initiative de Paul Heintz, les Communautés de communes de l'Outre-Forêt, du Pays de Wissembourg et de la Plaine du Rhin se sont en effet unies pour signer une convention aux côtés d'autres financeurs, la ville de Wissembourg, Electricité de Strasbourg (ES), le Port autonome, la société Bürstner et naturellement le Conseil Départemental et maître d'ouvrage, pour lancer une étude de prospection afin d'identifier les entreprises susceptibles, d'utiliser l'énergie géothermique dans leur activité productive, et d'engager des démarches d'implantation en Alsace du Nord.

Les perspectives de développement d'activités existantes et d'implantation de nouvelles activités sont réelles au regard du potentiel en matière de foncier d'entreprises qui représente près de 86 hectares sur l'ensemble du territoire.

La plateforme d'activités de Lauterbourg concentre à elle seule plus de la moitié de ce potentiel avec 48 hectares, dont 24 hectares disponibles à moyen terme. Visant à la fois à étendre la zone industrielle et portuaire de Lauterbourg et à contribuer au désengorgement du port autonome de Strasbourg, cette zone offrira un accès direct au Rhin et sera desservie par la voie ferrée.

©DNA

Différentes autres zones d'activités intercommunales maillent, par ailleurs, l'ensemble du territoire comme celles de Beinheim, Betschdorf, Hatten, Seltz, Soultz-sous-Forêts et Wissembourg...

Cette étude de prospection, confiée à la société ALCIMED, sera menée et élaborée en complémentarité des activités de prospection déjà conduites par l'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'ADIRA. Elle s'articulera également avec les projets de construction d'une centrale géothermique à Wissembourg et de production géothermique sur le secteur de Lauterbourg.

L'objectif de la mission, prévue en deux tranches jusqu'à 2020, est d'identifier une quarantaine d'entreprises susceptibles d'utiliser cette énergie renouvelable et de s'implanter sur le territoire. La mission de prospection a été estimée à 126 000 euros. La contribution de la Communauté de communes s'élève à 15 000 euros.

Souhaitons que l'adage « l'union fait la force » s'applique et contribue au développement économique de ce territoire.

Transfert du magasin Leclerc dans la zone d'activités intercommunale

Point sur le projet de transfert du magasin Leclerc dans la zone d'activités intercommunale

Parmi les objectifs affichés pour cette année 2016, figurait la stratégie d'aménagement commercial du territoire et notamment la réussite du projet de transfert du magasin Leclerc dans la zone d'activités intercommunale.

On ne vous annoncera pas de scoop en écrivant que le transfert n'est pas encore effectif mais le dossier avance !

Un projet de longue haleine...

Plusieurs réunions de travail sur le projet du complexe commercial se sont tenues entre la société Soultzdis et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. La première étape dans la mise en œuvre de ce projet consistait à obtenir le feu vert du conseil communautaire. Une présentation de ce projet a été faite lors de la séance du conseil communautaire du 17 février dernier.

Le projet envisagé s'articule autour de deux grands ensembles de bâtiments :

- Un premier bâtiment abritera le transfert du magasin Leclerc Express sur une surface de vente d'environ 3000 m². Un espace culturel de 600m² sera accolé au bâtiment. Ce commerce fonctionnera de manière indépendante, disposant d'une entrée / sortie dédiée sur l'aire de stationnement. Un drive, d'une centaine de mètres carrés complétera le tout.
- Le second ensemble de bâtiments se composera notamment d'un magasin de jardinage d'environ 1 000 m² et de 3 petites entités d'environ 700 m² dédiées aux activités non alimentaires.

Une allée piétonnière et cyclable fera le lien entre les deux bâtiments. L'accessibilité du site sera facilitée par le prolongement du réseau de déplacements en modes doux initié par la Commune. Le site sera largement arboré pour s'intégrer au mieux dans l'environnement.

Si l'aménagement global a été approuvé par le conseil communautaire, d'autres points doivent encore être approuvés, à l'instar de la nature des activités exercées dans les cellules. Cette première étape de validation était cependant primordiale dans la mesure où elle conditionne la suite des démarches et notamment le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), procédure incontournable pour tout projet de création ou d'extension d'un commerce d'une surface de vente de plus de 1000 m².

Le passage devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), une étape décisive

Le 24 novembre 2016, le dossier a été soumis à la CDAC, commission compétente pour examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale. Compte tenu de l'enjeu et de l'éclectisme de la commission, composée de sept élus, Maire de la commune d'implantation, représentants de l'EPCI, du SCOTAN, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, des Maires et Présidents d'EPCI au niveau départemental, et de quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection du consommateur et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire, la copie se devait d'être parfaite.

Un projet qui s'inscrit dans la politique d'urbanisme commerciale du territoire

Les différentes études réalisées sur l'infrastructure commerciale du territoire de la Communauté de communes sont formelles, le projet de dynamisation du commerce est conditionné par la capacité à relocaliser les habitudes de consommation dans le territoire, en particulier dans le secteur non alimentaire. Le commerce de périphérie est un acteur important dans la constitution de l'offre permettant cette relocalisation.

En parallèle, un travail de consolidation du commerce de centre-ville doit être mené dans les différents pôles, à l'instar du projet de Jardin de La Saline engagé par la ville de Soultz-sous-Forêts. Les centres-villes se doivent en effet de redevenir des lieux de vie et des points d'animation. Le développement de l'ensemble des services tertiaires et le maintien des activités médicales et paramédicales, en centre-ville, contribueront à donner une nouvelle dynamique à l'attractivité du commerce de centre-ville.

Le projet de transfert du magasin Leclerc dans la zone d'activités intercommunale s'inscrit dans ce projet de dynamisation du commerce sur le territoire de l'Outre-Forêt. Les arguments avancés et les motivations figurant dans le dossier ont visiblement fait mouche auprès de la CDAC qui a délivré un avis très favorable sur le dossier. La politique développée par l'intercommunalité en matière d'infrastructure commerciale depuis plusieurs années semble désormais partagée par une grande majorité.

Cette première étape laisse ainsi augurer de belles perspectives quant à la réalisation de ce projet ô combien décisif pour le développement économique du territoire. Mais la route est encore longue !

Quelles perspectives d'implantation ?

Si l'avis de la CDAC incite à l'optimisme, la prudence reste néanmoins de rigueur. Ainsi, un recours formé contre la décision de la CDAC n'est pas à exclure.

Si ce scénario devait être avéré, le dossier serait alors examiné par la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), instance de recours à toute procédure contentieuse qui dispose d'un délai de 5 mois pour se prononcer.

Le temps pour la Communauté de communes d'engager les négociations pour trouver un accord sur le prix de vente des parcelles. Verdict dans les prochains mois.

Zoom sur l'Hôtel d'Entreprises

L'hôtel d'entreprises, un tremplin pour les entreprises jeunes ou en développement

Outre la zone d'activités intercommunale, la Communauté de communes dispose d'un second outil de développement économique, l'hôtel d'entreprises situé dans la zone d'activités rue de l'Industrie à Hatten créé en 2007 sous l'égide de la Communauté de communes du Hattgau.

Conditions de mise à disposition

L'accès au(x) module(s) nécessite la signature d'une convention d'occupation précaire pour une durée de 1 an, reconductible.

La redevance mensuelle d'occupation précaire par module est fixée à 1 500,00 euros hors taxes.

Qu'est-ce qu'un hôtel d'entreprises ?

L'hôtel d'entreprises traduit avant tout un concept immobilier. Il offre une solution locative, flexible et temporaire qui permet à de jeunes entreprises de disposer de locaux techniques et administratifs propices au développement de leurs activités dans l'attente de pouvoir construire leurs propres locaux.

L'hôtel d'entreprises de la Communauté de communes dispose de 3 cellules de 400m² chacune composée :

- d'un espace atelier accessible par une porte sectionnelle
- d'un bureau indépendant
- d'un espace sanitaire (douche et toilettes) et vestiaire

Disponibilités

L'hôtel d'entreprises est actuellement occupé par la société Gorilla Sports, spécialisée dans la vente en ligne de matériels de fitness, qui exploite un module. La bonne dynamique économique de cette entreprise l'a conduite à solliciter la Communauté de communes pour disposer d'un second module. La Collectivité a approuvé la demande d'exploitation d'un espace supplémentaire arguant notamment que l'intercommunalité avait vocation à soutenir ce type de parcours professionnel.

L'utilisation devrait être effective au cours du premier trimestre 2017.

Vous êtes entrepreneur et à la recherche d'un local ? Un module est disponible !

Contact et renseignements :
Communauté de communes de l'Outre-Forêt
Tél : 03.88.05.61.10
Email : contact@cc-outreforet.fr

Le transfert des zones d'activités à la Communauté de communes

La loi NOTRe renforce les compétences des Communautés de communes en matière de développement économique

Depuis sa promulgation le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a fait couler beaucoup d'encre.

La précédente édition du bulletin intercommunal a consacré un article portant sur l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales. Il précisait notamment l'objectif principal qui consistait à amplifier la démarche de rationalisation et d'organisation des territoires en relevant le seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à 15 000 habitants. Cette évolution législative n'a pas eu d'impact pour la Communauté de communes de l'Outre-Forêt !

L'un des changements importants apportés par la loi, impactant cette fois-ci l'ensemble des Communautés de communes indépendamment du nombre d'habitants, consiste en la suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales à compter du 1er janvier 2017. Cela signifie que la distinction jusqu'alors possible dans les statuts, entre zones d'activités économiques communales et intercommunales est supprimée. L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, existantes ou à venir, relèvera donc de la seule compétence de la Communauté de communes. Cela va se traduire par un transfert des zones d'activités économiques communales existantes à la Communauté de communes concomitamment au transfert de plein droit de l'ensemble de la compétence à compter du 1er janvier 2017.

Quelle est la procédure de transfert des ZAE ?

Une procédure en 2 étapes :

- La mise en conformité des statuts de la Communauté de communes avant le 01/01/2017,
- Le transfert des biens avant le 01/01/2018.

Concernant la première étape, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a, dans sa séance du 28 septembre 2016, procédé à la mise en conformité de ses statuts selon la procédure de droit commun.

Quant à la seconde étape relative au transfert des biens, le préalable consiste à procéder à l'identification de ces biens. C'est à ce premier exercice que les Communes de Betschdorf, Hatten, Soultz-sous-Forêts et Surbourg, communes concernées par le présent transfert, se sont attelées pour définir une méthode d'identification partagée des zones d'activités communales transférables à la Communauté de communes. Si la tâche ne semblait pas aisée au regard de la loi, relativement souple puisqu'aucune définition légale d'une ZAE n'existe, un consensus a très rapidement été trouvé entre les pôles concernés. Les règles suivantes ont ainsi été retenues :

- Toute entreprise seule, occupant une ou plusieurs parcelles : ne peut être considérée comme zone d'activités, donc, pas de transfert vers l'intercommunalité
- Les zones achevées anciennes ou récentes, notamment à Soultz-sous-Forêts et à Betschdorf: transfert à l'E.P.C.I. (en l'occurrence il s'agit essentiellement de la voirie)
- Les zones d'activités en construction "UX" des communes de Betschdorf et Hatten : transfert à l'E.P.C.I.
- Zones en projet "IAUX" : transfert à l'E.P.C.I.
- Zones "IIAUX" : ne seront transférées qu'en cas de maîtrise foncière

Le second chantier, et pas des moindres, auquel les différents acteurs doivent désormais s'atteler concerne les conditions financières et patrimoniales du transfert.

Quelles sont les conditions financières et patrimoniales du transfert de ZAE ?

Dans le cadre des transferts de compétences, le principe est celui de la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. S'agissant du transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété (cession) des biens immeubles des communes. Les deux outils (mise à disposition ou cession) peuvent être concomitamment appliqués.

La mise à disposition semble privilégiée pour les voies et réseaux divers déjà existants et propriétés des communes concernées. Avec cette technique, les communes gardent la propriété des voiries et réseaux, la gestion et l'entretien étant assurés par la Communauté de communes.

La cession sera adaptée, et même obligatoire, pour les parcelles aménagées ou à aménager et qui ont vocation à être revendues par la suite à des entreprises (réserves foncières non aménagées, zones en cours d'aménagement ou encore zones aménagées et en cours de commercialisation). Ainsi, en fonction de l'état d'avancement des aménagements ou de la commercialisation, certaines zones pourront être mises à disposition et d'autres cédées.

Quel est l'impact du transfert d'une ZAE sur la fiscalité économique ?

Dans un E.P.C.I. à fiscalité additionnelle, cas de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, le transfert des zones n'entraîne pas automatiquement l'institution d'une fiscalité professionnelle de zone (FPZ) au profit de la communauté de communes. Différents scénarii sont donc envisageables :

- Instauration d'une FPZ sur certaines zones et maintien de la fiscalité communale sur d'autres
- Instauration d'une FPZ sur l'ensemble des zones transférées : une attribution de compensation plafonnée à la cotisation foncière des entreprises perçue l'année n-1 peut être reversée à la commune mais cette dernière perd la cotisation sur la valeur ajoutée
- Passage à la fiscalité professionnelle unique, l'ensemble de la fiscalité est transféré à l'E.P.C.I. qui peut prévoir une attribution de compensation financière aux communes.

Les prochains mois seront donc consacrés à traiter les problématiques de transfert, de ressources ou encore de fiscalité. Le travail a déjà été entamé lors d'une réunion avec les services de l'Etat qui s'est tenue la fin du mois de novembre afin d'appréhender au mieux les enjeux liés à ces différentes thématiques qui conditionnent la stratégie de développement économique de l'intercommunalité.

Contrat de redynamisation du site de Drachenbronn

La redynamisation du site de la base aérienne 901 (BA 901)

Depuis la dissolution de la base aérienne 901 de Drachenbronn le 17 juillet 2015, l'Etat et les collectivités concernées par cette fermeture se sont efforcés à trouver des solutions pour redynamiser le territoire.

Cette période a été mise à profit pour élaborer un diagnostic de territoire sur le périmètre impacté à savoir deux membres de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Lampertsloch et Lobsann, sept communes de notre Communauté de communes, Hoffen, Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts et Surbourg, et neuf communes membres de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, S'ajoutent les villes de Betschdorf et Wissembourg qui ont été touchées par des fermetures industrielles. Quatre axes de redynamisation assortis de propositions d'actions ont émergé de ce diagnostic.

Développement touristique et économie au cœur du contrat

Le développement touristique, l'économie, le soutien aux équipements liés à la BA 901, la coordination et la mise en œuvre du contrat, prévue sur quatre ans, constituent les axes de redynamisation du territoire dans le cadre du partenariat signé le 29 novembre 2016 entre les différentes parties. Le cœur du contrat concerne la Communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Les partenaires misent prioritairement sur le développement touristique. La stratégie retenue dans le cadre de ce contrat vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire en s'adressant à une clientèle à la recherche d'authenticité, de nature et de bien-être. Cette stratégie sera approfondie dans le cadre d'un document d'orientation et de promotion, élaborée conjointement par les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt. Elle s'appuiera sur un large plan d'investissements publics et privés, porté par la communauté de communes du pays de Wissembourg, sur et autour du site de la BA901, avec, notamment un village « nature bien-être » et des infrastructure de loisirs.

Sur le plan de l'économie, l'accent sera mis sur la construction d'un immobilier dédié aux TPE / PME localisé sur la zone d'activités Sud de Wissembourg, l'aide à l'investissement aux entreprises ainsi qu'une aide à la création et au maintien d'emploi. Un financement spécifique accompagnera les entreprises pour la transition numérique.

Enfin le contrat vise à pérenniser les équipements situés à proximité de la base aérienne à l'instar de la piscine de Drachenbronn qui fera l'objet d'une rénovation et de l'école communale qui sera relocalisée.

Quels enjeux financiers ?

Le montant total du contrat s'élève à 9 millions d'euros dont 5,7 millions dédiés au développement touristique, 1,7 million pour l'économie, 1,4 million pour le soutien aux équipements et environ 200 000 euros pour la coordination et la mise en œuvre du contrat.

L'Etat est le principal financeur avec une participation de l'ordre de 4 millions d'euros. Suivent la Communauté de communes du Pays de Wissembourg à hauteur de 1,6 million d'euros, la Région et le Département à hauteur de 500 000 euros. La Communauté de communes de l'Outre-Forêt contribuera pour sa part à 52 000 euros lissés sur la durée du contrat : 20 000 euros seront dédiés à l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique et au soutien à l'innovation et à leur compétitivité. 12 000 euros supplémentaires seront apportés pour contribuer au financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie touristique et d'outils de promotion du territoire. Enfin la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des actions du contrat et son suivi nécessitent le recrutement d'un chargé de mission pour lequel la Communauté de communes participera à hauteur de 20 000 euros.

Gestion du patrimoine de la collectivité

Le siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt fait peau neuve

Inscrit dans les statuts lors de la fusion des anciennes Communautés de communes du Hattgau et du Soultzerland, le siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt est établi à Hohwiller, dans les anciens locaux de l'ex Soultzerland.

L'exiguïté et la configuration des locaux ont nécessité un réaménagement du rez-de-chaussée pour ré-agencer la partie dédiée à l'accueil du public, réaliser des bureaux et conserver une salle de réunion permettant le déroulement des réunions hebdomadaires de l'exécutif, du Bureau et autres commissions. Rappelons que le conseil communautaire siège, quant à lui, à la Mairie de Betschdorf.

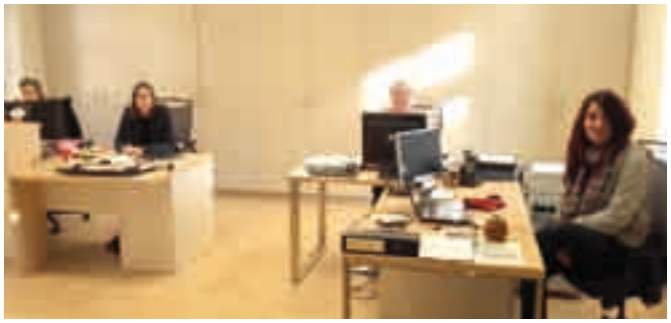

Les conseillers communautaires ont jugé nécessaire d'être accompagnés dans ce projet par un maître d'œuvre afin d'obtenir différentes simulations d'aménagement et pouvoir ainsi opter pour la configuration la plus fonctionnelle tout en maîtrisant l'investissement. La mission complète de maîtrise d'œuvre a été confiée, lors de la séance du conseil communautaire du 20 janvier 2016, à la société d'architecture Alsace Nord Architecture.

Parmi les différentes configurations proposées, c'est la solution apportant le maximum de fonctionnalité à l'ensemble du bâtiment et permettant d'organiser les postes de travail qui a été retenue.

Près de 2 mois de travaux auront été nécessaires pour parvenir à la nouvelle réorganisation des locaux qui se composent désormais de **3 espaces dotés de sa propre fonction :**

- L'espace dédié au public accueillant actuellement 4 postes de travail,
- La salle de réunion,
- Le Bureau du Président faisant également office d'accueil de permanences.

Cette solution alternative, qui n'a pas engagé de transformation en profondeur du bâtiment, a de plus permis d'apporter la fonctionnalité recherchée, de la clarté au sein des espaces de travail, tout en maîtrisant les coûts. Le montant total des travaux, maîtrise d'œuvre et autres missions, s'élève à près de 60 000 euros hors taxes. Une réhabilitation qui professionnalise le fonctionnement de la Communauté de communes et de son siège à Hohwiller dans de bonnes conditions.

...En attendant la prochaine réforme des collectivités.

La micro-crèche à Hohwiller en passe de devenir accessible...

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que les conditions d'accès des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (E.R.P.) doivent être les mêmes que celles des personnes valides.

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt est propriétaire d'un ERP non accessible de par la présence de marches à l'extérieur. Il s'agit du bâtiment qui se trouve en face du siège de la Communauté de communes à Hohwiller occupé par la micro-crèche Pomme d'Anoures.

Les (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. La Communauté de communes s'est donc conformée à la loi et a déposé en septembre 2015 une demande d'Ad'AP pour ce bâtiment. Cette demande a été formulée dans un premier temps sur la base de la mise en place d'une rampe d'accès, recevant un avis favorable des sous-commissions départementales de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et d'accessibilité.

La mise en place d'une rampe s'est finalement avérée contraignante, notamment au niveau de l'emprise sur l'espace extérieur. Il a donc été décidé de repenser la mise en accessibilité de la structure et d'analyser la faisabilité de la mise en œuvre d'une plate-forme élévatrice.

C'est cette alternative qui a retenu l'attention du Bureau qui a approuvé, dans sa séance du 8 novembre 2016, l'accessibilité de la micro-crèche par l'installation d'une plate-forme élévatrice et attribué le marché relatif aux travaux à la société Automatisme Mobilité Service. Le montant total prévisionnel s'élève à hauteur de 20 766,70 € HT et devrait faire l'objet d'une participation de l'Etat à hauteur 30% au titre de la dotation des territoires ruraux.

Le bâtiment se situe dans le périmètre des monuments historiques ce qui nécessite de soumettre le document d'urbanisme à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux ne pourront par conséquent débuter qu'après approbation des différents services instructeurs, vraisemblablement au courant du 1er trimestre 2017.

Promotion touristique du territoire

La valorisation du carrefour giratoire de la RD 263 – RD 243

Les perspectives de réfection de la voirie et des bordures du carrefour giratoire situé au croisement des routes départementales 263 et 243 par le Conseil Départemental du Bas-Rhin ont suscité des réflexions au sein du conseil communautaire. Les élus ont estimé que ces travaux représentaient une réelle opportunité pour repenser l'aménagement paysager et valoriser ce rond-point. Cette infrastructure constitue en effet la porte d'entrée du territoire de l'Outre-Forêt, permettant ainsi de mettre en avant les atouts du territoire.

Les réflexions ont généré plusieurs scénarii d'aménagement de la solution la plus minimaliste qui consistait à « rafraîchir » l'existant à la plus aboutie visant à valoriser l'anneau central par l'illustration de grands thèmes touristiques identitaires du territoire tels que :

- La ligne Maginot
- Les énergies de la Terre
- Les villages pittoresques
- Les sites cultuels notamment l'Abbatiale de Surbourg

Le thème majeur et fil conducteur de ce chantier reste évidemment la poterie symbolisée par l'oeuvre au cœur de l'îlot.

C'est finalement cette dernière version qui a recueilli l'aval du conseil communautaire le 13 avril dernier. Les différentes thématiques seront mises en valeur sous forme de silhouettes avec l'utilisation d'un matériau unique, à savoir le métal. La mission complète de maîtrise d'oeuvre, c'est-à-dire de la réalisation de l'avant-projet détaillé jusqu'à l'élaboration des dossiers pour la consultation des entreprises, a été confiée à l'Atelier Paysager Frank MARZOLFF pour un montant hors taxes de 6 620 euros.

L'aménagement de ce giratoire comporte trois volets dont la charge financière est répartie entre le Conseil départemental du Bas-Rhin et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt :

- L'aménagement paysager incombe au Conseil départemental du Bas-Rhin
- Les travaux d'installation et de mise en valeur des silhouettes incombent à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. Le marché a été attribué à l'entreprise Jardins GOTTRI pour un montant hors taxes de 9 334 euros.
- Le volet artistique relatif à la création et à l'élaboration de silhouettes traduisant les grands thèmes identitaires du territoire incombe à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Pour ce dernier volet, il a été décidé de procéder à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisses.

La commission du jury a parmi les 3 artistes ayant déposé une esquisse, sélectionné M. Thierry DELORME. C'est à ce dernier que reviendra la conception, la réalisation et la pose des silhouettes traduisant les grands thèmes identitaires du territoire.

L'aménagement de ce rond-point devrait être achevé au début du printemps 2017. Il constitue ainsi un premier effort dans la mise en valeur des atouts touristiques du territoire. Reste à poursuivre ces efforts par la mise en œuvre d'une réelle stratégie de développement touristique.

Quelle stratégie de développement touristique pour le territoire ?

En matière de développement touristique, la Communauté de communes s'est appuyée, jusqu'à présent, sur deux partenaires, le syndicat d'initiative du Soultzerland, créé par l'ex-communauté de communes du même nom, et l'Office de Tourisme du Pays de Haguenau Forêt et Terre de Potiers via une convention d'objectifs et de moyens, partenariat développé par l'ex- communauté de communes du Hattgau.

Cette situation engage d'importants moyens financiers, près de 100 000 euros par an, une somme disproportionnée au regard du potentiel touristique du territoire. La Communauté de communes a donc engagé une réflexion d'ensemble pour repenser les conditions de son implication en matière de tourisme afin de la rendre plus opérationnelle. Ceci d'autant plus que la convention avec l'OT de Haguenau vient à échéance au 31 décembre 2016.

Cette réflexion s'inscrit également dans un contexte dans lequel se dessine un regroupement des acteurs locaux du tourisme au Nord de la forêt de Haguenau jusqu'au Pays de Niederbronn. Le périmètre et l'ensemble de la démarche ne sont pas encore arrêtés, mais la volonté de travailler ensemble et la mise en commun des moyens actuellement déployés par les collectivités au sein d'une structure unique semble être une vision partagée.

Au niveau de l'Outre-Forêt, la promotion touristique va s'appuyer sur une structure locale : le syndicat d'initiative du Soultzerland va être transformé en Office de Tourisme de l'Outre-Forêt. Cette structure va devenir l'outil opérationnel au-delà des acteurs évoqués précédemment.

Parallèlement la Collectivité va conserver une collaboration avec l'Office de tourisme de Haguenau, d'autant que cette structure s'appuiera sur la future Communauté d'agglomération. Un nouveau partenariat a récemment été conclu via une convention qui permettra de participer à un certain nombre d'opérations de communication et de promotion devant avoir des retombées positives pour le territoire.

D'un point de vue financier, l'implication de la collectivité devrait retrouver un niveau plus en rapport avec notre situation, et se situer aux alentours de 60 000 euros.

Noël en Outre-Forêt

Noël en Outre-Forêt, une manifestation qui prend de l'envergure

Le succès de l'édition 2015, les Noëls de Paix en Outre-Forêt, a non seulement incité les acteurs à reconduire l'opération en 2016 mais également encouragé d'autres à les rejoindre. Les communes d'Aschbach, Keffenach et Surbourg ont effectivement décidé de s'associer aux membres fondateurs que sont Betschdorf, Kuhlendorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts. Très tôt dans la saison, élus et professionnels du tourisme se sont donc rassemblés pour plancher sur l'édition de 2016. La thématique « des personnages et coutumes de Noël en Outre-Forêt » a été retenue.

Une organisation qui s'appuie sur l'audit réalisé par la Région lors de l'édition 2015

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt a bénéficié en 2015 d'un accompagnement individuel et personnalisé en amont de l'édition dans le cadre de la démarche qualité, dispositif Régional, mais également à l'issue de la manifestation lors de la restitution de l'audit en janvier 2016. Ce dernier souligne la capacité du territoire à fédérer différents acteurs autour d'un projet commun, l'authenticité et l'originalité de la thématique choisie, l'accessibilité aux différents sites par un transport en commun d'époque et une fréquentation plutôt encourageante pour une première édition.

L'audit pointe également des pistes d'amélioration. Parmi elles, figurent une meilleure indication et matérialisation des lieux de départ et d'arrivée des navettes et une augmentation de leur cadencement pour permettre aux visiteurs de profiter de l'ensemble des sites. Une amélioration au niveau de la décoration de certaines rues permettrait également aux visiteurs de s'imprégner davantage de l'ambiance de Noël.

Une manifestation en perpétuelle recherche d'authenticité et d'originalité

Authenticité et originalité sont le leitmotiv de ce concept de territoire. Cet état d'esprit s'est traduit cette année par une immersion dans différents univers permettant aux visiteurs de découvrir les personnages et coutumes de Noël:

- L'univers de la crèche et ses évolutions successives étaient à l'honneur à Aschbach, Betschdorf et Surbourg,
- La Saga du sapin de Noël, des coutumes préchrétiennes à nos jours a immergé les communes de Keffenach et Soultz-sous-Forêts dans l'histoire de l'Arbre de Noël,
- Les légendes et personnages de Noël au plus profond de l'âme rurale à Kuhlendorf,
- La rencontre avec Hans Trapp et Christinkindel à Hatten.

Tout un panel d'animations était ainsi proposé aux visiteurs à l'instar des expositions, conférences, marchés de Noël, concerts, contes, ateliers et théâtre avec naturellement l'authenticité et l'originalité comme règle d'or.

L'engouement et la ferveur constatés pendant toute la période laissent augurer de belles perspectives pour les années à venir.

Souhaitons que « les Noëls en Outre-Forêt » fassent désormais parties des incontournables

Périscolaires : coopération avec le Pays de Wissembourg

Nos périscolaires

Au niveau de l'activité des structures, 2016 est dans la lignée des années précédentes. Les quatre structures (Aschbach, Betschdorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts) voient en effet leur fréquentation progresser, l'accueil périscolaire de Betschdorf atteignant d'ailleurs sa capacité maximum d'accueil fixée à 100 les midis. L'implantation du groupe scolaire à proximité n'est sans doute pas étrangère à cette embellie.

Les périscolaires victimes de leur succès

Le maillage mis en place au début de la mandature atteint désormais ses limites. Concernant la structure de Betschdorf, des réflexions sont en cours pour utiliser à moyen terme la micro-crèche, propriété de la Communauté de communes et contiguë à l'accueil périscolaire, à des fins d'activités périscolaires pour les plus petits. La commune de Betschdorf analyse parallèlement différentes solutions d'implantation en étroite collaboration avec l'exploitante de la micro-crèche. Cette nouvelle configuration ne devrait pas voir le jour avant 2018 !

La saturation, principalement pendant la pause méridienne, guette également la structure périscolaire de Soultz-sous-Forêts. Les dispositifs de mutualisation avec l'école et le Relais Assistants Maternels ne suffisent plus.

Cette situation a donc incité la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à engager une coopération avec le Pays de Wissembourg pour l'année scolaire 2016/2017 afin d'optimiser l'occupation de l'accueil périscolaire de Drachenbronn, structure touchée de plein fouet par le processus de fermeture de la BA 901. Cette coopération concerne les enfants du regroupement pédagogique intercommunal de Retschwiller / Memmelshoffen / Keffenach. Au niveau du transport, l'acheminement des enfants sur le site de Drachenbronn est assuré par l'extension d'une ligne scolaire mise en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, configuration similaire à ce qui se pratiquait jusqu'à présent pour desservir le site de Soultz-sous-Forêts. Environ 9 enfants du RPI fréquentent régulièrement le site Drachenbronn apportant un peu d'oxygène à la structure de Soultz-sous-Forêts. Cette alternative ne suffira pas à répondre à la demande sans cesse croissante et conduira inéluctablement à moyen terme à opter pour la mise en place de structures d'accueil dans d'autres localités du territoire !

L'année 2016 *"en bref"* dans les structures

A Aschbach : c'est la découverte du goût qui était à l'honneur au travers de l'atelier culinaire proposé de manière hebdomadaire ou encore des animations autour de l'alimentation / du repas telle que la création de sets de table, la confection et la notation de repas. Les enfants se sont également évadés grâce à Monsieur l'épouvantail chargé de les faire voyager au fil des quatre saisons.

A Betschdorf : outre les traditionnelles activités manuelles et jeux collectifs mis en place au sein de la structure, les enfants ont vécu des « débats philosophiques » proposés aux plus grands les jeudis par la directrice de l'accueil ayant pour objectif de développer la faculté de penser par soi-même. Ils ont également créé, dans le cadre d'un projet, un journal du périscolaire « la gazette du péri » qui sera très prochainement dévoilé et à destination des parents. Et bien d'autres animations, comme la semaine du goût, et partenariats : maison de retraite, bibliothèque, ...

A Hatten : ce sont les activités artistiques qui ont passionné les enfants. La découverte d'artistes, la réalisation d'oeuvres et le vernissage avec les parents et les membres du « kaffeekranzel » ont permis à bon nombre de se découvrir un talent caché. L'année a également été l'occasion d'aborder le thème des émotions sous forme d'exercices pour apprendre aux enfants à mieux appréhender et gérer leurs émotions. Une activité ô combien bénéfique aussi bien pour les petits que les grands !

A Soultz-sous-Forêts : petits et grands étaient sur le devant de la scène. La structure a organisé durant la semaine du goût une multitude d'activités pour les enfants mais aussi pour les parents, qui ont pu participer à un atelier cuisine et ainsi partager un moment convivial avec leur enfant. Différentes activités de sensibilisation des enfants à l'environnement ont été mises en place à l'instar du « projet jardin » où les enfants ont pu s'adonner aux joies de la plantation d'herbes aromatiques et être initiés aux pratiques de compostage.

Aschbach

Betschdorf

Hatten

Soultz-sous-Forêts

La petite enfance

Le relais assistants maternels atteint sa vitesse de croisière

Le qualificatif le plus adapté pour définir le relais assistants maternels pour cette année 2016 est la stabilité, que ce soit au niveau du nombre de professionnels en activité que de la participation aux animations. Le territoire de l'Outre-Forêt compte 193 assistants maternels (AMATS) en activité en 2016 contre 191 l'année dernière. Près d'une vingtaine d'enfants participe régulièrement aux activités d'éveil organisées à Soultz-sous-Forêts et près d'une trentaine à Hatten, respectivement les lundis et mardis matin.

Des activités adaptées et un fonctionnement au plus proche des besoins

Le Relais poursuit ses missions d'informations, d'écoute, d'échanges, d'accompagnement et de soutien à destination des assistants maternels, des gardes à domicile ainsi qu'aux parents. Parmi les services à destination des parents et futurs parents, figurent toutes les informations sur les différents modes d'accueil petite enfance présents sur le territoire, la liste des AMATS agréés et la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans leur fonction d'employeur, notamment sur leurs droits et devoirs.

Quant aux professionnels et futurs professionnels, le relais facilite la mise en relation avec les parents à la recherche d'un professionnel, leur apporte des informations sur leur statut ou encore contribue à leur professionnalisation via la formation continue ou le partage d'expériences dans le cadre de l'organisation des conférences-débats ou autres soirées d'échanges sur les pratiques.

Au niveau du fonctionnement, le Relais est désormais animé par Anne LIENHARDT depuis l'été. La nouvelle animatrice a souhaité apporter quelques modifications notamment au niveau du planning pour être au plus proche des besoins des usagers. Des permanences téléphoniques ont été étendues pendant la pause méridienne apportant davantage de souplesse pour les intéressés. La souplesse s'étend aussi aux rendez-vous qui peuvent être organisés dans les Mairies du territoire afin d'assurer une meilleure présence sur l'ensemble du territoire de l'Outre-Forêt. Une permanence dans l'enceinte de la Mairie de Betschdorf est à l'étude.

La journée des AMATS, sous l'égide du RAM et animé par une quinzaine de professionnels, a eu lieu le 4 juin dans les locaux du périscolaire de Betschdorf. Cette animation a encore du mal à trouver sa juste place auprès des parents.

Les actions du R.A.M.

R.A.M. de l'Outre-Forêt
ram@cc-outreforet.fr
Tél : 03.88.07.29.41 : lundi et vendredi
Tél : 03.88.80.36.12 : mardi et jeudi
Suivez le R.A.M. sur facebook

La halte-garderie, une fréquentation en baisse...

Si les accueils périscolaires font le plein en matière de fréquentation en 2016, celle de la halte-garderie ne s'oriente pas vers un cru exceptionnel.

La fréquentation de la structure marque quelque peu le pas puisque 75 enfants ont été accueillis en 2016 contre 84 l'année précédente. Les enfants en provenance du territoire de l'Outre-Forêt sont aussi moins nombreux, passant de 65 enfants en 2015 à 52 enfants en 2016. Et la tendance se confirme quant à l'accueil occasionnel passant de 35 à 29 !

Le phénomène semble particulièrement prégnant les après-midi. L'origine de ce changement de comportement des usagers du service suscite des interrogations. Les périodes d'ouverture de la structure sont-elles à reconsidérer ? L'émergence d'autres structures d'accueil de petite enfance comme les micro-crèches ou les maisons d'assistantes maternelles ont-elles une influence sur la fréquentation de la halte-garderie ? Des questions auxquelles la collectivité devra trouver des réponses pour redonner l'assise à cette structure dans le paysage global de la politique petite enfance de la Communauté de communes.

Des activités nombreuses toujours en faveur du bien-être de l'enfant

Bien-être, épanouissement et socialisation sont les mots d'ordre de la halte-garderie. Le jeu, l'expression artistique, corporelle, l'éveil des sens ou encore les activités libres et dirigées façonnent le quotidien de la structure et contribuent à l'épanouissement de l'enfant et au développement de son autonomie. L'éveil des sens des plus petits, et notamment le goût, a été mis à rude épreuve lors de la semaine du goût qui s'est déroulée du 10 au 16 octobre. Les enfants ont pu s'adonner aux joies de la découverte de ce sens sous forme de différents ateliers leur permettant d'appréhender différents aliments en toute liberté et toujours sous forme de jeu.

Halte-garderie "S'Labkuchehiesel"
6, rue de l'école (rez-de-jardin) - 67250 HOHWILLER
Tél : 03.88.54.71.60 - haltegarderie@cc-outreforet.fr
Suivez-nous sur Facebook sous halte-garderie « S'Labkuchehiesel »

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Mardi et jeudi de 13h45 à 18h.
Accueil sur RDV uniquement mardi de 9h à 12h / jeudi et vendredi de 8h à 12h.

Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile

Le Relais de Service à la Personne de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt a pour objectif de faciliter le maintien à domicile, permettant aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible. C'est dans cet esprit que le Relais de Service à la Personne a vu le jour en 2010 sur le territoire de l'Outre-Forêt. La gestion de ce service, qui fait actuellement l'objet d'une consultation, a jusqu'à présent été confiée par le biais d'une convention à l'association MSA Services Alsace. Le Conseil communautaire du 21 décembre va à nouveau statuer sur le choix du gestionnaire.

Un repositionnement du Relais pour mener des actions plus ciblées

La mise en place de ce service avait, au-delà du maintien des personnes âgées à domicile, aussi pour vocation de créer des emplois avec en ligne de mire la promotion du métier d'aide à domicile. Le Relais de Service à la Personne a effectivement été créé dans un contexte conjoncturel difficile, suite à la fermeture des laboratoires RUSCH France à Betschdorf.

Le vieillissement de la population est un phénomène d'actualité puisque l'espérance de vie s'élève respectivement à 85 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes. Le maintien à domicile est donc un enjeu prioritaire. La Communauté de communes souhaite donc non seulement poursuivre mais également développer les actions menées en ce sens en informant et présentant toute une palette de services à la personne présents sur le territoire.

Elle est d'ailleurs la seule collectivité du Bas-Rhin à proposer un tel service. Parmi les principales missions confiées au Relais figurent :

- Le développement du service sur l'ensemble du territoire de l'Outre-Forêt et l'identification des besoins de l'offre et de la demande
- L'animation et la coordination d'une plateforme d'information
- La mise en place d'autres services tels que l'accueil, l'information et l'accompagnement de personnes en situation de handicap
- La professionnalisation des aides à domicile par la mise en œuvre, le suivi et l'accompagnement d'actions collectives destinées aux aides à domicile

Le champ d'actions du Relais pourrait encore s'étendre. L'animation des résidences seniors qui verront prochainement le jour sur le territoire pourrait en effet à terme être confiée au Relais.

Mieux appréhender le quotidien avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer

Formation à l'assistance aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

La mise en œuvre d'actions de formations sur mesure

Le Relais de Services à la Personne contribue à la professionnalisation des aides à domicile par la mise en œuvre d'actions de formation sur mesure. En 2016, trois modules de formation ont été organisés sur le territoire.

Le premier module portant sur la thématique « Faire face à l'agressivité et adapter son comportement » s'est déroulé à Hatten les 2 et 23 avril 2016, et a été suivi par 12 professionnelles qui ont pu identifier les manifestations de l'agressivité et leur origine.

Les 5, 19 novembre et 3 décembre 2016, 6 professionnelles ont participé au deuxième module « Assistant de vie auprès d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer » organisé à Hatten.

La formatrice a apporté un éclairage sur la maladie d'Alzheimer, les maladies apparentées et les signes précurseurs. Cela a permis aux aides à domicile de mieux appréhender le quotidien avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Enfin, la dernière formation s'est axée sur la « Gestion du stress et la relaxation ». Elle s'est déroulée à Surbourg les 19 novembre et 3 décembre 2016. 7 professionnelles ont pu découvrir les différents outils permettant de mieux appréhender les situations de stress et permettre de le réduire dans leur activité professionnelle.

En 2016, ce dispositif de formation a ainsi permis à près de 23 aides à domiciles du territoire de se professionnaliser. De précieux conseils aussi bien bénéfiques pour les professionnelles que pour les seniors.

Le Relais en chiffres

- Une augmentation du nombre d'intervenants à domicile inscrits : 34 en 2016 contre 30 en 2015
- Plus de 300 contacts auxquels le Relais a apporté des informations globales sur l'ensemble des dispositifs de services à la personne, sur les aides financières, l'utilisation de l'emploi direct, le cadre juridique et la recherche d'un salarié (aide à domicile)
- 4 réunions d'information et 3 actions de formation pour les aides à domicile.

Vous souhaitez bénéficier d'informations complémentaires, vous inscrire au Relais en tant qu'aide à domicile ou avoir des renseignements concernant l'embauche d'une aide à domicile ?

Assurer un lien social envers les bénéficiaires

Prenez contact :
Relais de Services à la Personne de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mairie de Hatten
1 place de la Mairie
67690 Hatten

Tel : 03 88 80 36 11
Courriel : sap@cc-outreforet.fr

L'activité du portage de repas

Le service de portage de repas mis en place en 2004 sous l'égide de la Communauté de communes du Soultzerland puis étendu à l'ensemble du territoire de l'Outre-Forêt depuis 2014 s'inscrit dans les actions favorisant le maintien des personnes âgées à domicile. La Communauté de communes de l'Outre-Forêt avait décidé de poursuivre cette année le partenariat avec l'ABRAPA, acteur historique de la mise en œuvre de ce service.

La volonté d'apporter une aide aux personnes âgées et l'implantation du service sur le territoire, 11 communes étant désormais concernées, ont encouragé le Bureau, réuni le 13 décembre dernier, à poursuivre ce partenariat pour 2017. La contribution financière de la collectivité correspondant à un forfait annuel de 9 500 euros quel que soit le nombre de repas livrés.

Un service proche de ses bénéficiaires

Sur les 11 premiers mois de l'année, 38 personnes âgées en moyenne de 83 ans ont bénéficié de ce service correspondant à plus de 6 000 repas livrés. La proximité avec les bénéficiaires du service s'est traduite cette année par le développement d'une offre de menus. Des menus à texture lisse spécialement conçus pour les personnes sujettes à des problèmes de déglutition complètent l'offre. Cette dernière sera encore enrichie au courant du 1er semestre 2017 par des menus sans allergènes. L'attention envers les usagers est particulièrement accrue pendant la période de Noël où un repas de Noël étoilé concocté par un chef de renom leur sera proposé.

Au-delà de l'activité de portage de repas à domicile, l'action menée par l'ABRAPA sur le territoire permet d'assurer un lien social envers les bénéficiaires. C'est dans cet esprit que la Communauté de communes a souhaité poursuivre le partenariat et assurer la continuité de ce service pour 2017.

Cadeau offert aux usagers lors du 35e anniversaire de l'ABRAPA

Janvier	
7, 8	Tournoi de foot en salle – jeunes à la salle polyvalente à Hatten
10-24-31	Cinéma à La Saline
13	Concert "Em Remes sini Band" à La Saline
14	Cours de taille à Hatten
14	Open de fléchettes à La Saline
14-21-22	Théâtre Alsacien à Oberroedern
15	Tournoi de football en salle organisé par le F.C.S.K. à Kutzenhausen
17	Ciné-Loisirs à La Saline
20	Tournoi de football en salle organisé par le F.C.S.K. à Kutzenhausen
21-28-29	Théâtre Alsacien de Betschdorf
23/01 au25/02	Exposition "jeux de société" à la bibliothèque municipale à Betschdorf
26	Ciné-Regards à La Saline
28 - 29	Représentations théâtrales à la salle des fêtes à Schoenenbourg
28 - 29	Le livre en fête à la bilibothèque municipale à Betschdorf
Février	
3	Spectacle "Le titre est dans le coffre" à La Saline
3, 4, 11	Théâtre Alsacien de Betschdorf
5	Circuit Jeunes Badminton - S.L.D.B. à l'ESCAL à Betschdorf
5	Théâtre pour 3ème âge au foyer Saint-Michel à Hatten
7	Cinéma à La Saline
11	Après-midi carnaval pour les enfants organisé par la section danse "Pointes de Pieds" à La Saline
11	Cours de taille au verger école à Surbourg
11	Cours de taille à Aschbach
11, 12	Tournoi inter-sociétés de baket à la salle polyvalente à Hatten
12	Tournoi de belote organisé par le Pétanque Club à La Saline
12	Bourse aux Vêtements - ASB Judo à l'ESCAL à Betschdorf
14-21	Ciné-Loisirs à La Saline
18	Open de fléchettes «LES BOEUFS» à La Saline
18-19	Tournoi de foot en salle jeunes à la salle polyvalente à Hatten
24	Assemblée Générale Crédit Mutuel de l'Outre-Forêt à l'ESCAL à Betschdorf
25	Théâtre au foyer Saint-Michel à Hatten
25	Cours de taille à Oberroedern
25	Théâtre "Elsässisch Bühn" à la maison de la culture et des loisirs à Reimerswiller
28	Connaissance du Monde "La Provence" à La Saline
Mars	
3-4-11-12-17-18	Théâtre "Elsässisch Bühn" à la maison de la culture et des loisirs à Reimerswiller
4	Concert de la Concordia à La Saline
4	Compétition de judo à l'ESCAL à Betschdorf
4	Concert de printemps de la concordia à la salle polyvalente à Hatten
4-10-11-24-25	Théâtre au foyer Saint-Michel à Hatten
5	Bourse aux vêtements organisée par les parents d'élèves de l'Ecole Elémentaire
7, 28	Cinéma à La Saline
7/03 au 23/04	Exposition sur les déchets à la bibliothèque municipale à Hatten
8	Opéra "Samson et Dalila" à La Saline
11	Cours de greffe au verger école à Surbourg
11	Nuit Badminton - S.L.D.B. à l'ESCAL à Betschdorf
12	Concert de printemps de l'Ensemble Vocal de Soultz-sous-Forêts à La Saline
14	Ciné-Loisirs à La Saline
17	Spectacle "Lady Raymonde" à La Saline
19	Marché aux puces à Rittershoffen
19	Bourse aux Vêtements - Ass. Sportive Cultur. Ecole à l'ESCAL à Betschdorf
19	Journée en faveur des personnes handicapées, organisée par l'Amicale Cyclotouriste de Soultz-sous-Forêts - Salle des fêtes de Schoenenbourg
21	Connaissance du Monde "Russie éternelle" à La Saline
22	Marché trimestriel – Rue du Frohnacker
25	Concert de Printemps organisé par l'harmonie municipale à Rittershoffen
25-26	Exposition - Amicale des Aiguilles et du Fil à l'ancienne école de Kuhlendorf
25-26-31	Théâtre alsacien "Was han m'r im Herrgott gemacht ?" à La Saline
26	Bourse aux vêtements à Hatten
30	Ciné-Regards à La Saline
Avril	
1	Concert de Printemps - Musique Municipale à l'ESCAL à Betschdorf
1	Marche de nuità Surbourg
1-7-8	Théâtre alsacien "Was han m'r im Herrgott gemacht ?" à La Saline
2	4e rassemblement VTT réservé aux femmes organisé par l'Amicale Cyclotouriste à La Saline
2	Ouverture de la pêche à l'étang à Oberroedern
4	Cinéma à La Saline
5	Opéra "Cosi Fan Tutte" à La Saline
11-18	Ciné-Loisirs à La Saline
17	Championnat pétanque triplette seniors au parc du Bruehl
22	Fête du printemps avec les Joyeux Lurons de Lauterbourg organisée par le F.C.S.K. à Kutzenhausen
25	Cinéma à La Saline
27	Inter-pêche à l'étang des Aulnes à Rittershoffen
29	Spectacle "23e Revue satirique de La Choucrouterie" à La Saline
29	Marche à Schoenenbourg organisée par l'association "marchons ensemble"
29	Marche organisée par l'association "marchons ensemble" de Schoenenbourg
30	Duathlon - Naveco Triathlon Club à l'ESCAL à Betschdorf
30	Marché aux plantes à la salle polyvalente à Aschbach
30	Concours de pêche à l'étang des Aulnes à Rittershoffen
Mai	
1	"Maikür"organisée par le Club Vosgien
1	Concours de pêche grosses truites à Surbourg
1	Marche populaire à Hatten
2-9-23-30	Cinéma à La Saline
3	Maastub un Witz - Club des Aînés à La Saline
7	Marche de printemps organisée par le Gym Club de Hoffen à l'étang de pêche
7	Tournoi de pétanque inter-sociétés à Aschbach
8	Fête du Sport et des Associations organisée par l'OMACSL au Bruehl
12	Spectacle "Balkan Pulse" à La Saline
13	Compétition régionale de tennis de table "Grand Est" au gymnase de l'Outre-Forêt
13	Les jeun's en concert - écoles de musique de Hatten et Rittershoffen - à l'espace culturel à Hatten
14	Concours de pêche - AAPPMA - à Hoffen
14	Bourse aux vêtements à la salle des fêtes à Surbourg
14	Vergers ouverts - vente de plantes à Surbourg
14-15	Foire du village à Hatten
16	Ciné-Loisirs à La Saline

Calendrier des manifestations 2017

18	Spectacle scolaire "Chansons colorées" à La Saline
20	Compétition de district de judo à l'ESCAL à Betschdorf
21	Exposition Tout'Art à La Saline
21	Spectacle "La bonne adresse" - Association Assaline à La Saline
25	Tournoi de Hand ball Intersociété au gymnase de l'Outre-Forêt
25	Concours de pêche à l'étang à Oberrodern
27	Concours de pêche - AAPPMA - à Oberroedern
29/05 au 10/06	Tournoi de tennis jeunes à Hatten
Juin	
1	Spectacle scolaire "Place Klezmer et le dernier requin de la mer noire" à La Saline
3	Pêche des enfants à Surbourg
3	Pêche des enfants à l'étang des Aulnes à Rittershoffen
3	Nuit de l'eau à la piscine municipale à Betschdorf
4	Meeting de Natation - La Vague Drachenbronn / Betschdorf à la piscine municipale à Betschdorf
5	Pêche amateur à l'étang à Oberroedern
6-20-27	Cinéma à La Saline
7	Marché trimestriel – Rue du Frohnacker
10	27es Courses Populaires organisées par l'OMACSL à La Saline et au Bruehl
10	Soirée tarte flambée organisée par les JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers)
10, 11	Fête champètre à Surbourg
10, 11	40 ème anniversaire du basket à la salle polyvalente à Hatten
10, 11, 12	Kirwe à l'ESCAL à Betschdorf
11	Fête d'été organisée par l'harmonie municipale à Rittershoffen
11	Compétition Nihon Jujitsu à l'ESCAL à Betschdorf
11	Marché aux puces à Aschbach
12/06 au 02/07	Tournoi de tennis adultes à Hatten
13	Ciné-Loisirs à La Saline
17-18	Spectacle de fin d'année de la section danse "Pointes de Pieds" à la MAC de Bischwiller
18	Musiciens d'Europe à l'ESCAL à Betschdorf
18	Marché aux puces à Surbourg
23/06 au 16/07	Tournoi de tennis à Hoffen
24-25	7e Carrefour des Arts par l'association Arts et Peinture à Hohwiller
24-25	Spectacle - ECB - à l'ESCAL à Betschdorf
25	Tournoi inter-sociétés - football club - à Hoffen
25	Marché aux Puces - Ass. Culture et Loisirs à Reimerswiller
30/06 au 2/07	Tournoi de beach soccer à Memmelshoffen
Juillet	
1	Concert de l'Ecole de Musique à La Saline
1	Open Air à l'ESCAL à Betschdorf
1,2	Tournoi de foot inter-sociétés à Rittershoffen
1, 2	2e rassemblement de motos organisé par le moto-club les Free Riders au Bruehl
1,2	Tournoi de pétanque - PACO - à Oberoodern
9	Tournoi de doubles du tennis club de Surbourg
21-23	80ème anniversaire du foot à Hatten
22-23	Week-end Football organisé par le F.C.S.K
23	Marche à Surbourg
29	Open Air à Oberroedern
29-30	Week-end Football à Rittershoffen
30	Marché aux puces à Hermerswiller
30	Fête hippique de la SHR à Surbourg

Août	
5 au 7	Fête duvillage à Surbourg
6	Tournoi de pétanque à Aschbach
12, 13	Pêche grandes cannes à Surbourg
12 au 15	Kirwe à Hoffen
20	33e Grand Prix de Soultz-sous-Forêts, organisé par le Vélo Club Nord Alsace
24	Championnat de pétanque Vétérans en triplette au parc du Bruehl
26-27-28	Kirwe place du Général De Gaulle et à La Saline
Septembre	
3	Marché aux puces à Hatten
3	Marche des 4 villages - Commune de Betschdorf
9	Concert organisé par la Musique à Surbourg
10	15e Vide-greniers et Marché du terroir organisés par l'Association ferroviaire Haguenau-Wissembourg et le Moto Club "Free Riders" de Soultz au Bruehl
10	Fête du cheval - S.H.R. au terrain de la société hippique rurale à Betschdorf
10	35e Randonnée Cyclo de l'Outre-Forêt (vélo route et VTT), organisée par l'Amicale Cyclotouriste à La Saline
13	Marché trimestriel – Rue du Frohnacker
16	Présentation de la saison culturelle à La Saline
17	Bourse aux vêtements à la salle des fêtes à Surbourg
23	Exposition avicole au foyer avicole à Hatten
30/09 au 02/10	Exposition vergers et jardins à Surbourg
Octobre	
1	5e rassemblement VTT réservé aux femmes organisé par l'Amicale Cyclotouriste à La Saline
1, 2	Foire à Hatten
7	Oktoberfescht à Hoffen
7	Courses noctures organisées par les Coureurs de La Saline à Lampertsloch
7,8	Exposition culturelle - les STUND'ARTS - à Stundwiller
7, 9	Exposition fruits et légumes à la salle polyvalente à Hatten
12	Fête de la chorale Sainte-Cécile à la salle polyvalente à Aschbach
14	Bal de la kirwe à Rittershoffen
14-15	Spectacle de Cocktails Mélodie à La Saline
15	Bourse aux Vêtements - A.S.C.E. à l'ESCAL à Betschdorf
22	Loto - La Vague Drachenbronn / Betschdorf à l'ESCAL à Betschdorf
26 au 29	Festival du Point de Croix et de la Broderie
28	Marche nocturne à Rittershoffen
29	Marche d'automne à Hoffen
Novembre	
19	Bourse aux vêtements à la salle polyvalente à Hatten
25/11 au 21/12	Noël en Outre-Forêt
25-26	Marché de Noël à Aschbach
Décembre	
2 au 3	Exposition avicole à la maison des associations à Soultz-sous-Forêts
2 au 3	Téléthon et marché de Noël à Surbourg
3	Concert de l'Avent - Musique Municipale Betschdorf à l'Eglise de Niederbetschdorf
6	Marché trimestriel – Rue du Frohnacker
9	Conte de Noël à la bibliothèque municipale à Hatten
9, 10	Exposition locale d'aviculture au foyer avicole à Hatten
17	Concert de Noël à Surbourg
19-20	Exposition avicole à Rittershoffen
26	Tournoi de Skat - Skat-Club à l'ESCAL à Betschdorf
27-29	Tournoi de Football Jeunes - ASB Football à l'ESCAL à Betschdorf
27-29	Tournoi de foot à la salle polyvalente à Hatten

Note : La Saline, à Soultz-sous-Forêts / Le Bruehl à Soultz-sous-Forêts

Communauté de Communes de
L'Outre Forêt
Alsace
Bonne et heureuse année 2017
© Déco-Photo
Communauté de communes de l'Outre-Forêt
4 rue de l'Ecole / 67250 HOHWILLER
Tél./Fax : 03.88.05.61.10 / 03.88.05.61.12
www.cc-outreforet.fr
Imprimerie Modern'Graphic SOUFLENHEIM - Papier 135 - Photographie de Raymond Frank